

Les plans détaillés peuvent être consultés au bureau des enquêtes du Service des travaux publics et environnement, rue de Lausanne 23, 3e étage, les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h 30, sur rendez-vous préalable au 027 324 16 26.

Les remarques éventuelles à l'encontre de la présente publication doivent être adressées dans les trente jours au Service des travaux publics et environnement.

Sion, le 29 mai 2020
L'Administration communale



Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Troistorrents porte à la connaissance du public que Mme Maureen Marclay, domiciliée route de Planachaux 49 à 1874 Champéry, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle n° 811, PPE n° 8173, route de Troistorrents 34 B à 1872 Troistorrents

Enseigne: Espace d'accueil de la Cavagne
Prestations: vente de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter ou à livrer (traiteur)

Heures d'ouverture et de fermeture: de 9 h à 24 h du lundi au dimanche, selon demande

Début de l'activité: dès que possible
Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication.

Troistorrents, le 29 mai 2020
L'Administration communale



Aménagement du territoire – Création de zones réservées – Nouvelle décision

Le Conseil municipal rend notoire qu'il a décidé, en séance du 27 avril 2020, de déclarer zone réservée, pour une durée de trois ans, au sens des dispositions des art. 27 LAT et 19 LcAT, la totalité des zones à bâtir destinées à l'habitat de la commune, hormis les deux secteurs en zone mixte hôtelière et touristique, selon le plan déposé à la commune.

Le but poursuivi est de permettre l'adaptation du plan d'affectation des zones et de la réglementation y relative afin de mettre en œuvre le plan directeur cantonal révisé et approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019, ainsi que les nouvelles bases légales cantonales en matière d'aménagement du territoire.

A l'intérieur de cette zone, rien ne sera entrepris qui puisse entraver ou compromettre la réalisation des nouvelles prescriptions en cours d'élaboration, ainsi que le but poursuivi par la zone réservée.

La zone réservée entre en force dès publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal et sera abrogée après homologation par le Conseil d'Etat des nouvelles prescriptions. La décision précitée annule et remplace la décision du Conseil municipal du 28 mai 2018. Les oppositions soulevées contre la précédente décision deviennent sans objet.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier, comprenant le plan du

périmètre de la zone réservée et le rapport justificatif (art. 47 OAT), à l'Administration communale.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de la zone réservée, sa durée ou l'opportunité du but poursuivi, seront adressées par écrit sous pli recommandé à l'Administration communale, case postale 65, 1872 Troistorrents, dans les trente jours dès la présente publication, conformément à l'art. 19 al. 3 LcAT. Le Conseil d'Etat statue sur les oppositions non liquidées, à savoir celles qui sont maintenues suite aux séances de conciliation organisées par la commune (art. 19 al. 4 LcAT).

Troistorrents, le 29 mai 2020
L'Administration communale



Enquête publique

L'Administration communale de Troistorrents soumet à l'enquête publique, trente jours, les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- La requérante, Mme Evelyne Laszlo, par Perrin Architecture Sàrl, en dérogation à la zone réservée et en dérogation à l'art. 87 RCCZ par rapport la longueur des façades, pour la transformation d'un chalet, la construction d'un garage et d'un local technique. Ce projet se situe sur les parcelles 1429, 1559 et 4929, plan 27, au lieu dit Ficelletta, coordonnées 2555050/1121040, zone de faible densité à aménager n° 25, propriété de Mme Evelyne Laszlo pour les parcelles 1559 et 4929 et copropriété de Mme Evelyne Laszlo et de M. René Claret pour la parcelle 1429.
- Le requérant et propriétaire, M. Philippe Bellon, en dérogation à la zone réservée et en dérogation à l'art. 127 RCCZ par rapport à la pente du toit, pour la mise en conformité d'un couvert pour un four à pizza. Ce projet se situe sur la parcelle 2296, plan 1, au lieu dit Torrencecy, coordonnées 2559540/1119730, zone de moyenne densité.

Les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, durant l'enquête publique.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Délai de l'enquête: le 29 juin 2020.

Troistorrents, le 29 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Venthône

Enquête publique

L'Administration communale de Venthône soumet à l'enquête publique la demande présentée par:

- Mme Gloor Cynthia et M. Samuel Devantéry à Venthône par Ebener Adeline à Bramois, pour la rénovation (isolation) avec ouverture de fenêtres en façade sud sous la toiture, au lieu dit Narouvey, parcelle n° 664, plan n° 6 (chemin de Tsamplan 18), zone de villas 0.30 (DS II), coordonnées 2.607.030 – 1.128.753, en dérogation à la zone réservée.

Le dossier y relatif peut être consulté au bureau communal sur rendez-vous.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être dûment motivées et adressées par écrit,

sous pli recommandé et en deux exemplaires, au Conseil communal de Venthône, route de Montana 3, 3973 Venthône.

Venthône, le 29 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Vérossaz

Enquête publique

L'Administration communale de Vérossaz soumet à l'enquête publique la demande de construction présentée par:

- Requérant: MBA Immobilier SA, rue du Châble-Bet 41, 1920 Martigny par Arcos'Arre Architecture SA, pl. de Plaisance 2, 1920 Martigny
Situation: parcelles nos 752, 753, 2746 et 2747, folio 6, au lieu dit La Doey, situées en zone à bâtir vieux village, à Vérossaz, coordonnées 564'830 / 117'955

Objet: construction d'un immeuble

Le dossier est en consultation au bureau communal les jours ouvrables. Les éventuelles oppositions à l'encontre de ce qui précède doivent être adressées par écrit dans un délai de trente jours à l'Administration communale dès la publication du présent avis.

Vérossaz, le 29 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Vollèges

Enquête publique

L'Administration communale de Vollèges soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par:

- M. Métral Bruno, pour le rehaussement de la toiture, parcelle 1841, folio 10, propriété de M. Métral Bruno, zone faible densité 2, situé au lieu dit Chemin-Dessus à 1927 Chemin – coordonnées 2573311 / 1104265.
- M. Manenti Michel par le bureau Assemblage Sàrl, pour la construction d'une habitation en résidence principale (un logement) et pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture ainsi que la construction d'un carnotzet avec couvert, parcelle 3295, folio 18, propriété de M. Manenti Michel, zone moyenne densité 2, situé au lieu dit Le Soladay à 1942 Levron – coordonnées 2578730 / 1105085.
- M. Uldry Claude, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, parcelle 3982, folio 24, zone faible densité 2, situé au lieu dit Le Planchamp à 1933 Vens (Sembrancher) – coordonnées 2575890 / 1103990.
- M. Oggier Daniel, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, parcelle 3922, folio 24, zone faible densité 2, situé au lieu dit La combe à 1933 Vens (Sembrancher) – coordonnées 2575752 / 1104045.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Vollèges, Service technique, chemin du Paquet 2, 1941 Vollèges, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, Service technique, de 8 h 30 à 11 h 30.

Vollèges, le 29 mai 2020
L'Administration communale